

Festival de l'Égalité

La Belgique, plaque tournante de l'exploitation économique ?

En 2017 la police belge a enregistré 155 cas d'exploitation économique, comme on peut lire dans le rapport annuel de Myria, le Centre fédéral Migration et Point de contact belge du Réseau européen des Migrations. Mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg. Des études internationales font état de 5.000 à 15.000 victimes d'exploitation dans notre pays. Ces travailleurs sont trompés par leurs employeurs, sont à peine payés et vivent dans des conditions abominables. Et ils restent trop souvent invisibles aux yeux des travailleurs sociaux, de l'inspection du travail et de la police. Le Festival de l'Égalité, organisé le 29 novembre dernier, a été l'occasion pour quatre experts de débattre de ces problèmes criants.

Quand quelque chose est trop beau à voir, d'autres en paient le **prix plein**

Sylvana van den Braak, Journaliste d'investigation chez Investico

Entreprises boîtes aux lettres

Avec mes collègues j'ai enquêté sur l'exploitation du personnel sur les croisières fluviales en Europe — j'ai découvert des situations scandaleuses. Alors que les vacanciers profitent d'un voyage de luxe, le personnel se met en quatre pour à peine 2 ou 3 € de l'heure. Les membres d'équipage s'absentent de la maison pendant de longs mois et ne parlent souvent pas la même langue. Ils n'ont pas la moindre idée de leurs droits ni de la manière de les faire valoir. Alors que leurs employeurs savent parfaitement ce qu'ils font. En mettant sur pied des constructions douteuses, ils contournent la législation du travail.

Inspections en sous-effectif

La responsabilité de cette exploitation incombe à une série de personnes et d'institutions. À commencer

par l'Europe qui doit élaborer d'urgence des règles uniformes dans le domaine du salaire minimum et des conditions de travail. Ensuite, il faut aussi renforcer les contrôles et les sanctions. L'inspection du travail fait de son mieux, mais elle est en sous-effectif et sous-financée. Elle réagit donc en première instance aux abus qui lui sont signalés, mais peu de plaintes lui parviennent du secteur des croisières fluviales. Enfin, nous citoyens, nous sommes également responsables. S'il y a quelque chose qui est trop beau pour être vrai — une croisière d'une semaine pour un petit prix par exemple — sachez que d'autres en paient le prix plein.

Journalisme d'investigation coûteux

Il faut beaucoup de temps aux journalistes d'investigation pour déterrer ce genre d'affaires. Mais cela vaut la peine. En dénonçant ces situations, ils donnent une voix aux plus vulnérables.

Il ne faut pas plus de législation mais plus de **sanctions** !

*Edwin Atema
 Administrateur du syndicat
 hollandais FNV*

Enquête sur l'exploitation et le trafic des êtres humains

Comme organisation syndicale, nous enquêtons sur l'exploitation des travailleurs dans le secteur du transport routier. En dévoilant les abus, nous faisons bouger les choses, tant sur le plan national qu'international. Nous forçons les autorités à agir et confrontons les multinationales aux conséquences de leurs négligences. Au mois de juin de cette année, le rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies nous a accompagnés sur quelques aires de parking aux Pays-Bas pour interroger les routiers au sujet des situations d'exploitation et du trafic des êtres humains.



Les exploiters en série peuvent continuer **impunément** leurs activités

Jan Knockaert, Coordinateur de Fairwork Belgium

Personnes sans filet de sécurité

Fairwork Belgium informe et accompagne les travailleurs se trouvant dans une situation vulnérable ou sans permis de séjour, victimes d'exploitation économique ou de trafic des êtres humains. Quand j'ai commencé à travailler ici en 2010, j'étais choqué de constater que tant de personnes ne pouvaient s'adresser nulle part, que tant de personnes travaillaient pour un salaire de misère. Ces pratiques ne concernent pas seulement des travailleurs clandestins mais aussi des ouvriers du bâtiment qui construisent des immeubles publics, le personnel de nettoyage qui travaille dans le Palais de Justice à Bruxelles ou encore des chauffeurs roulant pour de grandes entreprises.

Risque minime

Pourtant, les exploiters en série peuvent continuer impunément leurs activités car le risque de se faire prendre est minime. L'inspection fait de son mieux mais peut uniquement rappeler aux employeurs qu'ils sont en infraction. Et lorsque le dossier est soumis au tribunal du travail, dans le pire des cas l'entreprise écope d'une simple amende.

Ouvrier du bâtiment décédé : 0 € de dommages-intérêts !

Les situations les plus graves sont les accidents du travail. Nous avons un dossier d'un ouvrier du bâtiment sans papiers qui a fait une chute mortelle sur un chantier. Sa femme et son enfant habitent tantôt dans un refuge pour sans-abris, tantôt dans la rue. L'employeur qui est redevable d'une somme de 100.000 € à titre de dommages-intérêts, a mis la clé sous le paillason sans laisser de trace. Entretemps, la machine judiciaire poursuit son petit bonhomme de chemin avec une lenteur exaspérante.

La responsabilité des donneurs d'ordre

Pour mettre fin à l'exploitation des travailleurs, il ne faut pas nécessairement renforcer la législation. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une application effective des sanctions, plus particulièrement au plan européen. Par ailleurs, les donneurs d'ordre au sommet de la chaîne de transport doivent prendre leurs responsabilités et imposer un code éthique à leurs sous-traitants.

”

Le dumping social prive les travailleurs de leur **dignité**

Frank Moreels
Président de l'UBT



Le transport n'est pas le seul secteur

Quand on parle de dumping social, on pense immédiatement au secteur du transport. En effet, on ne peut pas voir les camions immatriculés en Europe de l'Est sur nos autoroutes. Pourtant, l'exploitation des travailleurs venant de pays à bas salaires qui connaissent une mauvaise législation du travail et une faible protection sociale, touche de nombreux secteurs. Notamment la navigation maritime, mais aussi le secteur de la construction, le secteur du nettoyage, l'agriculture ou encore les abattoirs. Même le secteur de l'IT est confronté au phénomène de programmeurs indiens bon marché qui travaillent pour un salaire de misère.

Bpost, Proximus et Ryanair aussi

Que penser de bpost qui sous-traite des contrats, le travail effectif étant exécuté par des sous-traitants de sous-traitants, souvent au noir ? Ou de Proximus qui veut externaliser ses centres d'appel au Maroc où les salaires sont plus bas et les conditions de travail plus mauvaises. Ou de Ryanair qui inscrit son personnel en Irlande parce que c'est meilleur marché.

En marge de la légalité

Des milliers de travailleurs en Europe sont victimes d'exploitation commise à l'abri des yeux par des réseaux bien organisés qui opèrent à la limite ou nettement en marge de la légalité. Le dumping social prive les travailleurs de leurs droits individuels et collectifs, leur vole leur dignité humaine, les pousse dans des situations dangereuses et crée une sous-catégorie d'êtres humains qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts. L'exploitation des êtres humains est une activité extrêmement lucrative. Ces chefs d'entreprise peu scrupuleux n'ont qu'une seule devise : il y a toujours moins cher ! Que cette attitude fasse des victimes, parfois mortelles, est le moindre de leurs soucis.

Menaces de viol

Un des dossiers qui m'a particulièrement frappé est celui des chauffeurs philippins. Leur employeur menaçait de violer leur femme et leurs enfants s'ils refusaient de prendre la route. Entretemps, ces travailleurs ont été reconnus comme étant victimes de la traite des êtres humains. ■